

**9<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi, le 13 novembre 2019 à 19 h 00**  
**Au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560 route de l'Église**

**PRÉSENCES:**

M. Pierre Pelletier	Président
M <sup>me</sup> Andrée Blanchet	Vice-présidente
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M <sup>me</sup> Carolle Dussault	Administratrice

M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve                      Conseillère municipale, district de St-Louis-Sillery

**ABSENCES :**

M. Arnaud Desbiens                      Secrétaire  
M. Jean-François Rodrigue              Administrateur (démissionnaire)

M<sup>me</sup> Anne Corriveau                      Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy  
M. Rémy Normand                      Conseiller municipal, district du Plateau

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Dave Gagnon-Pelletier              Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne  
M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin                      Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

## 1 Ouverture de l'assemblée

M. Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h05. Il souhaite la bienvenue aux membres. Il mentionne que M. Jean-François Rodrigue a donné sa démission à titre d'administrateur du conseil de quartier.

## 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Au point 6, les items *Agrile du frêne* et *Projet Initiative Boisé Rochebelle* sont ajoutés.

### RÉSOLUTION 19-09-01

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Carole Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## 3 Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2019

Page 3, troisième paragraphe, il faut rayer *sans en connaître la nature* et ajouter que la hauteur de 12 étages de l'édifice pour personnes âgées ne s'harmonise pas avec l'entourage.

### RÉSOLUTION 19-09-02

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 9 octobre 2019 tel que modifié.

### Affaires découlant du procès-verbal

- Concernant la vente de l'église Saint-Louis-de-France, M<sup>me</sup> Dussault a eu un entretien téléphonique avec M. Marc Lavoie, gérant de la paroisse Notre-Dame-de-Foy. L'église et le terrain sont évalués à 5 245 000 \$. Le zonage actuel est très restrictif concernant les possibilités de construction. Les usages du lot sont : équipement culturel, patrimonial et religieux, lieu de rassemblement. Il existerait deux projets, dont un projet d'habitation qui respecterait le profil actuel du quartier. Aucune demande de modification de zonage n'a encore été déposée. M<sup>me</sup> Dussault va faire un suivi auprès de M. Lavoie.

## 4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve mentionne que, dans le cadre des élections fédérales, la Ville a adressé plusieurs demandes en regard du logement social : réserve foncière le long de l'axe structurant; simplification du processus d'appropriation par la Ville de terrains fédéraux jugés excédentaires; programme d'aide financière cumulatif pour l'accès à la première propriété. Tous les partis ont répondu favorablement. La Ville est en attente de la nomination d'un ministre responsable de l'habitation.

Il y a, jusqu'au 20 décembre prochain, appel de projets pour des jardins partagés sur des propriétés privées (généralement un seul lot de jardinage et partage des récoltes entre les jardiniers et un organisme à vocation sociale).

Des cinq projets pilotes de déneigement à la Ville, deux seulement touchent le quartier de Saint-Louis soit le déneigement de la piste cyclable qui se rend

jusqu'à la Cité universitaire ainsi que le soufflage de la neige dans le secteur du boulevard Pie-XII.

Bien que cela concerne moins le quartier, M<sup>me</sup> Villeneuve mentionne que la Ville a doublé les effectifs du projet IMPAC (Intervention Multisectorielle Programmes d'Accompagnement à la Cour municipale) pour les justiciables ayant besoin d'aide.

La Ville a délivré un permis de démolition pour l'ancien entrepôt situé sur l'Avenue des Hôtels, entre le Chemin Saint-Louis et l'Aquarium de Québec.

Concernant l'église Saint-Louis-de-France, la Ville a proposé d'acquérir la partie du terrain qui sert de stationnement pour les usagers du centre des loisirs. La proposition n'a pas été retenue. Il y aurait blocage parce-que la Ville tient à ce que le Diocèse verse la moitié des profits de la vente des églises à un fonds consacré à la préservation des églises reconnues pour leur valeur patrimoniale. Les administrateurs du CQSL s'interrogent sur la place des citoyens dans ce processus puisque ce sont eux qui ont payé pour l'église.

## **5 Questions et commentaires du public**

Une citoyenne a assisté au Conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge du lundi 11 novembre au sujet des dérogations mineures concernant le Canadian Tire de la Route de l'Église et le Centre de formation professionnelle. Les deux demandes avaient trait au réaménagement des stationnements. Elle demande si le conseil de quartier a été avisé de ces dérogations mineures comme le prévoit l'article 18 du règlement R.C.A.3V.Q.38. La réponse est que le conseil a été avisé, mais de manière très sommaire sans pouvoir se faire une opinion sur la nature de la dérogation. Il appert que les modifications aux stationnements sont requises en prévision de l'élargissement du boulevard Hochelaga.

La citoyenne demande s'il y a du nouveau à propos du boisé de Rochebelle, ce à quoi on lui répond qu'il n'y a pas eu de nouveau développement.

Un citoyen revient sur le déneigement du trottoir de l'avenue Fournier. Il porte plainte chaque année au conseil d'arrondissement sans succès. Le CQSL a déjà transmis à la Ville des résolutions sur ce sujet et il attend toujours une réponse. Le déneigement de l'avenue Fournier fait partie des besoins du quartier en matière de sécurité routière en raison de la présence d'une garderie.

Un citoyen demande de respecter davantage l'horaire inscrit à l'ordre du jour et de ne pas mentionner dans les procès-verbaux le nom des personnes qui s'adressent au conseil d'administration durant les assemblées. Il est répondu que l'horaire inscrit dans l'ordre-du-jour est indicatif. La suggestion concernant les procès-verbaux est retenue.

## **6 Suivi des dossiers**

### **•Stratégie et sécurité routière 2020-2024**

#### **○ Présentation**

M. Pelletier fait un résumé de la Stratégie après avoir distribué le

document synthèse publié par la Ville.

- **Faits saillants : observations, commentaires**

M. Ouellet et M<sup>me</sup> Aubin-Horth présentent les points qui ont retenu leur attention dans la stratégie. Plus particulièrement, ils abordent notamment les sujets suivants : l'ajout et l'entretien des trottoirs, la sécurité à proximité des écoles, l'aménagement et la configuration des lieux comme vecteur de sécurité, la sécurité aux abords des chantiers de construction.

Concernant le budget de 3000\$ par année accordé par la Ville aux conseils de quartier et aux conseils d'établissement, la question suivante est posée : quels projets pourraient intéresser le conseil de quartier de Saint-Louis et est-ce que le conseil est prêt à assumer ce rôle ?

M. Villeneuve mentionne différentes problématiques qui l'interpellent. Il rappelle également que les [recommandations](#) en matière de circulation déposées en 2013 par le conseil de quartier de St-Louis demeurent un bon point de départ pour traiter du sujet.

- **Proposition de suivi (gestes à poser, orientation à promouvoir, recommandations à faire)**

Les membres du conseil jugent pertinent de déposer un mémoire. Ils suggèrent que les sujets à aborder et que le plan de travail soient présentés à la prochaine assemblée. Les propositions en ce sens doivent être transmises à M. Ouellet. Mesdames Aubin-Hort et Blanchet. Messieurs Ouellet et Pelletier prépareront un document qui proposera le contenu du mémoire et qui sera remis aux administrateurs pour validation lors de l'assemblée du mois de décembre.

- **Suivi des résolutions par M. Dave Gagnon-Pelletier.**

- **19-06-07** concernant les heures de livraison sur la Route de L'Église. Le Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec a répondu que la réglementation qui balise les heures de livraison s'applique lorsque les camions stationnent sur rue. Elle ne s'applique pas lorsque le stationnement se fait sur des terrains privés.

M. Gagnon-Pelletier va s'informer si le règlement sur les nuisances s'applique lorsque le bruit des livraisons se produit après 23 heures auquel cas les citoyens peuvent communiquer avec le 311 ou le service de police.

- **19-07-03** concernant le comité de bon voisinage du réseau structurant. La Ville accuse réception de la désignation des deux représentants du conseil de quartier. Ils seront contactés d'ici quelques semaines. Toutefois, un seul représentant sera appelé à siéger au comité de bon

voisinage. L'autre membre désigné pourra agir à titre de substitut.

- **19-06-03** concernant l'appui au projet de réseau structurant.  
La Ville a pris acte de l'appui du conseil de quartier et a transmis la résolution au Bureau de projet du réseau structurant.
- **19-02-05** concernant la demande faite à la Ville d'expliquer les motifs appuyant le règlement permettant la réalisation du projet Le Phare.  
Le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement a répondu que la Ville de Québec a démontré dans les rencontres d'information que le projet répond aux orientations générales du PPU Plateau Centre de Sainte-Foy en matière de densité et de mixité des usages. Ce site est un lieu névralgique d'intermodalités pour le transport en commun de Québec et de Lévis. Dans ce contexte, la densité prévue est cohérente avec la desserte de transport en commun qu'on y retrouvera.
- **Les résolutions suivantes sont toujours en traitement :**  
Éclairage, déneigement et projet pilote de déneigement sur l'avenue Fournier (19-08-03 ; 18-10-04 ; 19-08-04) ; trottoirs de la rue Wilfrid-Légaré (18-06-02) ; présentations sur la réfection du boulevard Hochelaga (19-08-05) et sur le stationnement du Centre de glace (19-08-06).

M. Pelletier va mettre à jour le tableau de suivi des résolutions.

●**Table concertation vélo**

En raison de l'heure tardive, M<sup>me</sup> Aubin-Horth reporte la présentation qu'elle devait faire à la prochaine réunion.

●**Dérogations mineures**

Les membres du conseil de quartier ont reçu un avis informant que le Conseil d'arrondissement statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de son assemblée du 11 novembre. Il est difficile pour le CQSL de se prononcer sur la base des seuls renseignements contenus à l'avis. M. Pelletier a été informé que le conseil de quartier n'obtiendrait pas davantage de renseignements que ceux indiqués dans l'avis à moins de se présenter à la séance du conseil d'arrondissement. M. Pelletier va faire des vérifications concernant le rôle du conseil de quartier et revenir sur le sujet lors de la prochaine assemblée.

●**Agrile du frêne**

M. Drouin a assisté à la présentation faite par la Ville sur le sujet. C'est dans le quartier St-Louis que se trouve la plus grande quantité de frênes situés sur des terrains privés. D'ici quelques années, tous ces frênes devront être abattus. Les citoyens peuvent obtenir de l'aide sur l'identification des frênes en composant le 311. Pour les injections visant à prolonger la vie des arbres, les citoyens peuvent bénéficier du tarif

préférentiel obtenu par la Ville. Ces traitements visent à étaler dans le temps la coupe des arbres pour préserver la canopée le plus longtemps possible. Le remplacement des arbres sur les terrains privés ne se fera pas par la Ville, mais il y a possibilité d'obtenir gratuitement des arbres au printemps. Les citoyens peuvent obtenir une subvention pour se départir des arbres abattus afin d'éviter la propagation des agriles.

- **Projet Initiative Boisé de Rochebelle**

M. Pelletier a de nouveau tenté de rejoindre le directeur de l'école Rochebelle, mais sans succès.

## 7 Divers

- **Correspondance**

M. Pelletier a communiqué avec les présidents et présidentes des conseils de quartier avoisinants pour connaître leur intérêt à collaborer dans le cadre de la stratégie de sécurité routière. Il n'a pas reçu de réponse.

Il a reçu une invitation du conseil de quartier du Plateau concernant une éventuelle rencontre avec l'organisme *Vivre en Ville*. Le conseil de quartier du Plateau a recensé plus de 1 200 endroits sur son territoire où il pourrait y avoir du verdissement. M. Pelletier a répondu être disponible pour une rencontre.

- **Secrétariat**

Pas d'éléments mentionnés

- **Trésorerie**

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 31 octobre est de 968,41 \$.

### **RÉSOLUTION 19-09-03**

#### **Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la confection du nouveau fichier de base pour les prochains rapports annuels**

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Carole Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la proposition de M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin afin de réaliser pour un montant de 40\$, la confection du nouveau fichier de base servant à la préparation du rapport annuel du conseil de quartier et de lui émettre à cette fin un chèque de 40 \$.

### **RÉSOLUTION 19-09-04**

#### **Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 13 novembre 2019**

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 80 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 2019.

## 8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pelletier lève l'assemblée à 21h30.

*M. Pierre Pelletier*

*Mme Andrée Blanchet*

---

Président

---

Vice-présidente